Page: 1/9



# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.04.2016 Numéro de version 304 Révision: 05.04.2016

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL
- · Code du produit: 4317784305471
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Emploi de la substance / de la préparation Produit de préservation de corrosion
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

E/D/E - Einkaufsbuero Deutscher Eisenhaendler GmbH

EDE Platz 1

D-42389 Wuppertal

Germany

Tel. +49 202 6096-0 e-mail: sdb@ede.de

- · Service chargé des renseignements: Product safety department
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Giftinformationszentrum Mainz Tel.: +49 (6131) 19240

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger







GHS02

GHS05

GHS07

Page: 2/9



# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.04.2016 Numéro de version 304 Révision: 05.04.2016

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

(suite de la page 1)

#### · Mention d'avertissement Danger

#### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

butane-1-ol

Poly(Bisphenol A-co-epichlorohydrin), glycidyl end-capped

#### · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

#### · 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

| · Composants dangereux:  |  |          |
|--|--|----------|
| CAS: 115-10-6<br>EINECS: 204-065-8<br>Reg.nr.: 01-2119472128-37-xxxx | oxyde de diméthyle<br>Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280  | 25-50%   |
| CAS: 67-64-1<br>EINECS: 200-662-2<br>Reg.nr.: 01-2119471330-49       | acétone  | 10- <25% |
| CAS: 123-86-4<br>EINECS: 204-658-1<br>Reg.nr.: 01-2119485493-29-xxxx | acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226; 🕩 STOT SE 3, H336  | 10- <25% |
| CAS: 71-36-3<br>EINECS: 200-751-6<br>Reg.nr.: 01-2119484630-38-xxxx  | butane-1-ol<br><b>♦</b> Flam. Liq. 3, H226; <b>♦</b> Eye Dam. 1, H318; <b>♦</b> Acute Tox. 4,<br>H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336 | 2,5-10%  |
| CAS: 1330-20-7<br>EINECS: 215-535-7<br>Reg.nr.: 01-2119486136-34     | xylène   | 2,5-10%  |
| CAS: 25036-25-3  | Poly(Bisphenol A-co-epichlorohydrin),glycidyl end-capped \$\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \   | 2,5-10%  |

(suite page 3)

Page: 3/9



# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.04.2016 Numéro de version 304 Révision: 05.04.2016

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

|                   | (sui   | te de la page 2) |
|-------------------|--|------------------|
| CAS: 1314-13-2    | oxyde de zinc                                  | <1,25%           |
| EINECS: 215-222-5 | Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 |                  |
| CAS: 7779-90-0    | bis(orthophosphate) de trizinc                 | <1,25%           |
| EINECS: 231-944-3 | Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 |                  |

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

moins de 5 %

hydrocarbures aromatiques

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Autoprotection du secouriste d'urgence.
- · Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

#### Page: 4/9



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.04.2016 Numéro de version 304 Révision: 05.04.2016

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

(suite de la page 3)

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés. Tenir les récipients hermétiquement fermés.

· Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à  $50\,^{\circ}$ C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

| Comp  | posants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:   |  |
|-------|---|--|
| 115-1 | 0-6 oxyde de diméthyle  |  |
| VME   | Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm   |  |
| 67-64 | l-1 acétone   |  |
| VME   | Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm<br>Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm                                 |  |
| 123-8 | 6-4 acétate de n-butyle   |  |
| VME   | Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm<br>Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm                                    |  |
| 71-36 | -3 butane-1-ol  |  |
| VME   | Valeur momentanée: 150 mg/m³, 50 ppm  |  |
| 1330- | 20-7 xylène   |  |
| VME   | Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm<br>Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm<br>risque de pénétration percutanée |  |

(suite page 5)

#### Page: 5/9



# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.04.2016 Numéro de version 304 Révision: 05.04.2016

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

(suite de la page 4)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

*Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. (DIN EN 140/ DIN EN 14387) Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.* 

· Protection des mains:



Gants de protection (DIN EN 374)

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:

· Danger d'explosion:

· Limites d'explosion:

Inférieure:



Lunettes de protection hermétiques (DIN EN 166)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs (DIN EN 14605)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

| 110 211 20 2 7 1 1 op 1 to to p 1 1 junques et en 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 |  |
|---|--|
| 9.1 Informations sur les propriétés p     Indications générales                       | hysiques et chimiques essentielles         |
| · Aspect:<br>Forme:   | Aérosol                                    |
| Couleur:  | Gris                                       |
| · Odeur:  | Caractéristique                            |
| · Seuil olfactif:   | Non déterminé.                             |
| · valeur du pH:   | Non déterminé.                             |
| · Changement d'état   |  |
| Point de fusion:  | Non déterminé.                             |
| Point d'ébullition:   | Non applicable, s'agissant d'un aérosol.   |
| · Point d'éclair  | Non applicable, s'agissant d'un aérosol.   |
| · Inflammabilité (solide, gazeux):  | Non applicable.                            |
| · Température d'inflammation:   | 235 °C                                     |
| · Température de décomposition:   | Non déterminé.                             |
| $\cdot$ Auto-inflammation:  | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · ·   |  |

Non déterminé.

1,2 Vol %

(suite page 6)

Page: 6/9



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.04.2016 Numéro de version 304 Révision: 05.04.2016

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

|                                       |  | (suite de la page 5 |
|---------------------------------------|--|---------------------|
| Supérieure:                           | 18,6 Vol %   |                     |
| · Propriétés comburantes              | Non déterminé.                                     |                     |
| · Pression de vapeur à 20 °C:         | 4300 hPa   |                     |
| · Densité à 20 °C:                    | 0,83 g/cm³   |                     |
| · Densité relative                    | Non déterminé.                                     |                     |
| · Densité de vapeur.                  | Non déterminé.                                     |                     |
| · Vitesse d'évaporation               | Non applicable.                                    |                     |
| · Solubilité dans/miscibilité avec    |  |                     |
| l'eau:                                | Pas ou peu miscible                                |                     |
| · Coefficient de partage (n-octanol/e | au): Non déterminé.                                |                     |
| · Viscosité:                          |  |                     |
| Dynamique:                            | Non déterminé.                                     |                     |
| Cinématique:                          | Non déterminé.                                     |                     |
| VOC (CE)                              | 697,2 g/l  |                     |
| VOCV (CH)                             | 84,00 %  |                     |
| 9.2 Autres informations               | Pas d'autres informations importantes disponibles. |                     |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis,

| • Toxicue digue Comple tenu des données disponibles, les criteres de classification ne sont pas remptis. |
|--|
| · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:  |
| 1314-13-2 oxyde de zinc  |
| Oral  LD50  > 5000  mg/kg (rat)  |
| 7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc   |
| Oral   LD50   >5000 mg/kg (rat)  |
| Effet main ains dimitation.  |

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 Page: 7/9

E/D/E

Date d'impression : 05.04.2016 Numéro de version 304 Révision: 05.04.2016

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

(suite de la page 6)

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Remettre les conteneurs complètement vides pour le recyclage. Sinon, enlèver le contenu/récipient comme un déchet dangereux. Respecter les règlements officiels.

· Catalogue européen des déchets

15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA

UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

 $\cdot ADR$ 

UN1950 AÉROSOLS

· IMDG, IATA AEROSOLS

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- $\cdot ADR$



· Classe 2 5F Gaz.

(suite page 8)

Page: 8/9



# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.04.2016 Numéro de version 304 Révision: 05.04.2016

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

|  | (suite                | de la page |
|--|-----------------------|------------|
| · Étiquette                                    | 2.1                   |            |
| · IMDG, IATA                                   |                       |            |
|  |                       |            |
| · Class  | 2 Gaz.                |            |
| · Label  | 2.1                   |            |
| · 14.4 Groupe d'emballage                      |                       |            |
| $\cdot ADR$                                    | néant                 |            |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement:           |                       |            |
| · Marine Pollutant:                            | Non                   |            |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par |                       |            |
| l'utilisateur                                  | Attention: Gaz.       |            |
| · No EMS:                                      | F- $D$ , $S$ - $U$    |            |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'anne | xe II                 |            |
| de la convention Marpol et au recueil IBC      | Non applicable.       |            |
| · Indications complémentaires de transport:    |                       |            |
| · ADR  |                       |            |
| · Quantités limitées (LQ)                      | 1L                    |            |
| · Catégorie de transport                       | 2                     |            |
| · Code de restriction en tunnels               | D                     |            |
| · ''Règlement type'' de l'ONU:                 | UN1950, AÉROSOLS, 2.1 |            |

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- · Scénarios d'exposition

Exposure scenario(s) of ingredients (if present) are available on request at: sdb@ede.de

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

(suite page 9)

Page: 9/9



# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.04.2016 Numéro de version 304 Révision: 05.04.2016

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

(suite de la page 8)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

 $CAS:\ Chemical\ Abstracts\ Service\ (division\ of\ the\ American\ Chemical\ Society)$ 

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweis (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

SVHC: Substances of Very High Concern Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables — Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR